

Systeme europeen de transfert et d'accumulation de credits (ECTS)

Caracteristiques essentielles



*Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions
que vous vous posez sur l'Union européenne*

Un nouveau numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004

ISBN 92-894-4743-5

© Communautés européennes, 2004

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)

Caractéristiques essentielles



Éducation et culture

Table des matières

Qu'est-ce qu'un système de crédits?	3
Qu'est-ce que l'ECTS?	3
Comment l'ECTS a-t-il évolué?	3
Pourquoi instaurer l'ECTS?	4
Quelles sont les caractéristiques essentielles de l'ECTS?	4
Quels sont les documents essentiels de l'ECTS?	6
Comment obtenir le label ECTS?	7
Qu'est-ce que le supplément au diplôme?	8
Où trouver plus d'informations sur l'ECTS et le supplément au diplôme?	8
Liste des points à faire figurer dans la brochure d'information/le catalogue de cours	9

Caractéristiques essentielles

Qu'est-ce qu'un système de crédits?

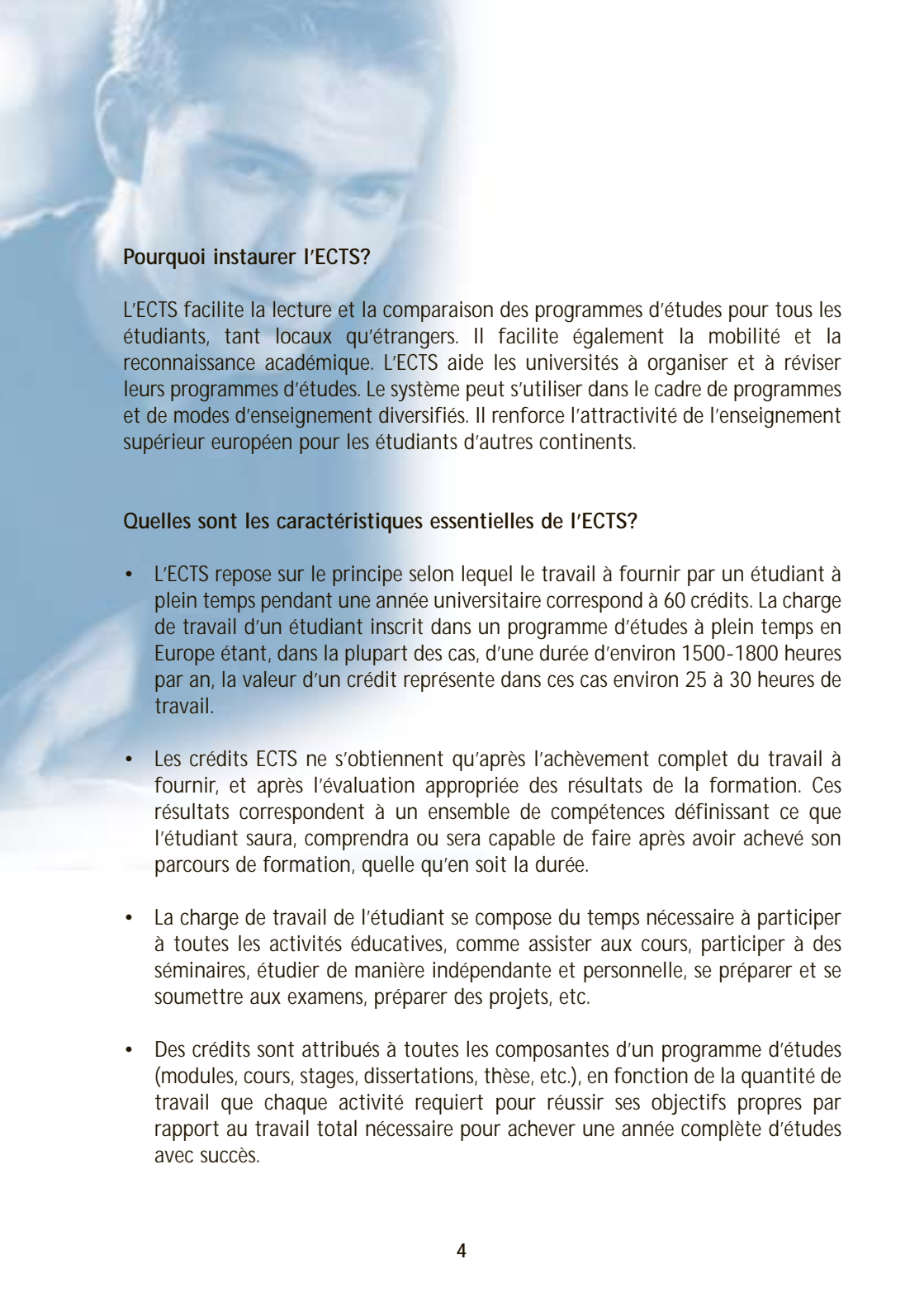
Un système de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. La définition des crédits au niveau de l'enseignement supérieur peut se baser sur des paramètres, tels que charge de travail de l'étudiant, nombre d'heures de cours et objectifs de formation.

Qu'est-ce que l'ECTS?

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la *charge de travail à réaliser par l'étudiant* afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de *connaissances finales* et de compétences à acquérir.

Comment l'ECTS a-t-il évolué?

L'ECTS a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il fait désormais partie du programme Socrates. L'ECTS est le seul système de crédits qui ait été expérimenté et utilisé avec succès en Europe. Mis en œuvre, à l'origine, pour assurer le *transfert de crédits*, l'ECTS a permis de faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe. Depuis peu, l'ECTS évolue vers un système d'*accumulation de crédits* mis en œuvre sur les plans institutionnel, régional, national et européen. Tel est l'un des objectifs clés de la déclaration de Bologne de juin 1999.



Pourquoi instaurer l'ECTS?

L'ECTS facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants, tant locaux qu'étrangers. Il facilite également la mobilité et la reconnaissance académique. L'ECTS aide les universités à organiser et à réviser leurs programmes d'études. Le système peut s'utiliser dans le cadre de programmes et de modes d'enseignement diversifiés. Il renforce l'attractivité de l'enseignement supérieur européen pour les étudiants d'autres continents.

Quelles sont les caractéristiques essentielles de l'ECTS?

- L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente dans ces cas environ 25 à 30 heures de travail.
- Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir, et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.
- La charge de travail de l'étudiant se compose du temps nécessaire à participer à toutes les activités éducatives, comme assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.
- Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc.), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.

- Les résultats de l'étudiant sont sanctionnés par une note locale ou nationale. Un exemple de bonne pratique consiste à ajouter un grade ECTS, en particulier en cas de transfert de crédits. L'échelle de notation ECTS classe les performances des étudiants sur une base statistique. C'est pourquoi les données statistiques concernant les résultats des étudiants sont une condition préalable à l'application du système de notation ECTS. Les grades sont attribués aux étudiants ayant réussi, selon l'échelle de réussite suivante:

- A > les 10 % meilleurs;
- B > les 25 % suivants;
- C > les 30 % suivants;
- D > les 25 % suivants;
- E > les 10 % restants.



Une distinction est opérée entre les grades FX et F, utilisés pour les étudiants en échec. FX signifie: «échec — un certain travail supplémentaire est nécessaire pour réussir», et F: «échec — un travail considérable est nécessaire». L'indication des taux d'échec dans le relevé des résultats est facultative.

Quels sont les documents essentiels de l'ECTS?

- La **brochure d'information/le catalogue de cours** (*Information Package/Course Catalogue*) de l'établissement, à publier dans deux langues (ou uniquement en anglais dans le cas de programmes enseignés dans cette langue) sur l'internet ou sur support papier dans un ou plusieurs documents. Cette brochure d'information/ce catalogue de cours doit intégrer les éléments figurant sur la liste jointe au présent document, et notamment fournir des informations destinées aux étudiants étrangers accueillis dans l'établissement.
- Le **contrat d'études** comprend la liste des cours à suivre avec les crédits ECTS qui seront accordés pour chaque cours. Cette liste doit être acceptée par l'étudiant et le responsable académique de l'établissement concerné. En cas de transfert de crédits, le contrat d'études doit être accepté par l'étudiant et les deux établissements concernés avant le départ de l'étudiant. Il doit être actualisé immédiatement en cas de changement de cours après l'arrivée dans l'établissement d'accueil.
- Le **relevé de notes** présente les résultats de l'étudiant avec la liste des cours suivis, les crédits obtenus, les crédits locaux ou nationaux le cas échéant, les crédits locaux et les grades ECTS correspondants. En cas de transfert de crédits, le relevé de notes de l'étudiant sortant doit être émis par l'établissement d'origine avant son départ, et celui de l'étudiant entrant par l'établissement d'accueil au terme de la période d'études.

Comment obtenir le label ECTS?

- Le label ECTS est octroyé aux établissements qui appliquent correctement l'ECTS dans **tous les programmes des premier et deuxième cycles**. Le label permettra d'augmenter la notoriété de l'établissement en termes de transparence et de qualité sur les plans de la coopération européenne et internationale.
- Les critères à remplir pour obtenir le label sont les suivants: une brochure d'information/un catalogue de cours (*Information Package/Course Catalogue*) (en ligne ou sur papier; un ou plusieurs documents), en deux langues (ou uniquement en anglais pour les programmes enseignés dans cette langue), l'utilisation des crédits ECTS, des exemples de contrats d'études, des relevés de notes et des preuves tangibles de reconnaissance académique.
- Un formulaire de demande a été publié sur le site web **Europa** de la Commission européenne. La date limite de dépôt des demandes est le **1^{er} novembre de chaque année**. Le label sera valable pendant trois années académiques. La liste des établissements titulaires du label sera publiée sur le site web.



Qu'est-ce que le supplément au diplôme?

Le supplément au diplôme (sd) est un document joint au diplôme de l'enseignement supérieur, qui donne une description standardisée de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études suivies et réussies par le diplômé. Le supplément au diplôme assure la transparence et facilite la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Le label «**supplément au diplôme**» sera octroyé aux établissements qui délivrent à tous les diplômés de tous leurs programmes de premier et deuxième cycles un supplément au diplôme conforme à la structure et aux recommandations figurant sur le site web Europa de la Commission européenne.

Où trouver plus d'informations sur l'ECTS et le supplément au diplôme?

Le site web Europa de la Commission européenne présente de plus amples informations sur l'ECTS et le supplément au diplôme, et notamment le guide de l'utilisateur ECTS et la liste des conseillers ECTS/sd.

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/ects_fr.html.

Liste des points à faire figurer dans la brochure d'information/le catalogue de cours (Information Package/Course Catalogue)

Informations sur l'établissement

- › dénomination et adresse;
 - › calendrier académique;
 - › responsables académiques;
 - › description générale de l'établissement (avec indication de son type et de son statut);
 - › liste des programmes proposés;
 - › procédures d'admission et d'inscription;
 - › principaux règlements en vigueur dans l'établissement (notamment les procédures de reconnaissance);
 - › coordinateur institutionnel ECTS.
- › nombre de crédits alloués (selon la charge de travail nécessaire pour atteindre les connaissances et les objectifs de formation);
 - › nom de l'enseignant;
 - › objectif(s) du cours (si possible exprimés en termes de formation et de connaissances);
 - › pré-requis;
 - › contenu du cours;
 - › références bibliographiques;
 - › méthodes d'enseignement;
 - › méthodes d'évaluation;
 - › langue d'enseignement.

Informations sur les programmes de cours

Description générale:

- › diplômes décernés;
- › modalités d'admission;
- › objectifs académiques et professionnels;
- › accès à des études ultérieures;
- › diagramme de la structure des cours, avec indication des crédits (60 par an);
- › examen final (le cas échéant);
- › modalités de contrôle et d'évaluation;
- › coordinateur départemental ECTS.

Description des différentes unités de cours:

- › intitulé du cours;
- › code du cours;
- › type de cours;
- › niveau du cours;
- › année d'études;
- › semestre/trimestre;

Informations générales à l'intention des étudiants

- › coût de la vie;
- › hébergement;
- › repas;
- › services médicaux;
- › services spéciaux pour étudiants ayant des besoins particuliers;
- › assurances;
- › aides financières;
- › bureau d'information pour les étudiants;
- › équipements pédagogiques;
- › programmes d'échanges internationaux;
- › informations pratiques pour les étudiants mobiles;
- › cours de langues;
- › stages;
- › installations sportives;
- › activités extra universitaires et loisirs;
- › associations d'étudiants.



Éducation et culture

NC-59-04-289-FR-C

FR

Commission européenne

Systeme européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) – Caractéristiques essentielles

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes
2004 – 9 p. – 14,8 x 21 cm
ISBN 92-894-4743-5



Office des publications
Publications.eu.int

